

Avis de Soutenance

Madame Emma GREGO

Droit Public

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés

Les discours péri-décisionnels des Hautes juridictions françaises. Analyse de la communication numérique officielle au service d'une diplomatie juridictionnelle

dirigés par Monsieur Julien BONNET

Soutenance prévue le **vendredi 18 décembre 2020** à 9h00

Lieu : 39 rue de l'Université 34060 Montpellier

Salle : des Actes

Composition du jury proposé

M. Julien BONNET	Université de Montpellier	Directeur de thèse
M. Matthieu DISANT	Université Jean Monnet Saint-Etienne	Rapporteur
M. Fabrice HOURQUEBIE	Université de Bordeaux	Rapporteur
M. Pierre-Yves GADHOUN	Université de Montpellier	Examineur
Mme Pauline TÜRK	Université Côte d'Azur	Examinatrice

Mots-clés : Discours du juge, Communication juridictionnelle, Communiqué de presse, Note explicative, Commentaire officiel, Société de l'information,

Résumé :

Nul ne peut ignorer aujourd'hui l'importance de la présence numérique du Conseil constitutionnel, du Conseil d'État et de la Cour de cassation. En effet, ces trois Hautes juridictions disposent toutes aujourd'hui d'un site internet officiel et de comptes certifiés sur certaines plateformes numériques tels que Twitter ou Youtube. Il est difficile de faire abstraction, à l'issue de la publication de certaines décisions de justice, du commentaire officiel du Conseil constitutionnel, de la note explicative de la Cour de cassation ou encore des communiqués de presse communs à ces trois Hautes juridictions. En effet, ces outils de communication numérique officielle sont souvent une source d'éclairage pour saisir le sens et la portée de la décision commentée. Pour autant, ils échappent aux catégories juridiques classiques, car il ne s'agit ni d'une partie de la décision, ni d'une norme. Cette étude cherche ainsi à montrer, en adoptant une approche pluridisciplinaire, que ces outils de la communication officielle, qu'elle nomme « discours péri-décisionnels », amplifient le réseau de diffusion des décisions de justice en communiquant sur elles. Plus encore, au moyen d'une diplomatie juridictionnelle, ces discours étendent les canaux de communication officielle et d'influence des Hautes juridictions pour toucher un auditoire au-delà de la communauté juridique.